



Evaluer des risques professionnels (EVRP)

Publics

Toute personne désignée par son entreprise pour mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels (EVRP) : fonctionnels « sécurité et santé au travail », encadrants de proximité, membres de CHSCT,...

Pré-requis

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.
Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectif

- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels (EVRP), dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS ».

Contenu

- Le cadre législatif et réglementaire.
- Les principes fondamentaux de l'EVRP.
- Les aspects méthodologiques (démarche, outils, ...)
- L'évaluation des risques (identification, hiérarchisation des risques, mesures de prévention).
- La formalisation des résultats et en particulier dans le « document unique ».

Méthodes pédagogiques

- L'acquisition des compétences « méthodologiques » décrites dans ce référentiel sous-tend des mises en situation avec retour d'expériences collectives.

Durée

2 jours soit 14 heures.

Validation

A l'issue de cette formation une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.

Modalités d'inscription

Le stage est animé par les Contrôleurs de Sécurité et les Ingénieurs-Conseils du Service Prévention de la CARSAT Normandie.